

CONTRAT DE GESTION PAS ENCORE SIGNÉ, DÉJÀ CONTOURNÉ !

[22/08/2001]

Le Gouvernement veut introduire la phrase suivante dans le nouveau contrat de gestion de la RTBF : "Les écrans publicitaires et de parrainage – dès janvier 2003 – sont interdits de diffusion durant une période de cinq minutes qui précède et qui suit une émission spécifiquement destinée aux enfants".

• • •

Ce 20 août 2001, quelques jours avant la fin des négociations (le C.A. de la RTBF doit se positionner, le 30 août 2001), la RTBF consacre son émission de radio "Tout autre chose", pendant une heure, au thème "les enfants et la publicité".

La majorité des avis proposés par les trois invités (deux en direct: la chercheuse Claude Pécheux et le Vice-président du CSA, Mr Rasquin; les propos du Conseiller juridique de la RTBF, Mr De Coster, étaient préenregistrés et montés) laminent cette proposition.

Critiquer, c'est très utile... si, dans le panel, il y a au moins une personne pour répondre. Ce n'est pas le cas, ici.

Le Gouvernement n'a la possibilité ni de présenter, ni de défendre sa proposition. Aucun représentant des "groupes de pression" qui soutiennent ce projet n'ont droit à la parole (par exemple, le CRIOC ou la Ligue des Familles) et, pire encore, alors que l'obligation des 5 minutes s'applique en Flandre depuis près de 3 ans, aucun témoin de cette expérience n'est invité à proposer un bilan.

En toute quiétude, le conseiller juridique de la RTBF laisse même clairement entendre la manière dont la RTBF pourrait s'organiser pour rendre inapplicable ou

inefficace cette nouvelle obligation: il n'existe pas de définition légale du mot "enfant" (contrairement à "mineur"), ce qui permettrait de ne pas appliquer cette nouvelle règle pour des émissions telles que "C'est pas sorcier" regardées par les enfants et les ados... Quant à "Bla-Bla" ? Les sondages démontrent que d'autres publics que le public "enfant" suivent cette émission et donc il ne s'agit pas d'un rendez-vous "**spécifiquement** destiné aux enfants"...

Et quand bien même il faudrait placer un programme tampon de 5 minutes après ou avant le flot publicitaire, il suffirait de diffuser une séquence "tous publics" dont les enfants raffolent (un clip musical, par exemple)...

Le but du service juridique du Service public serait-il de tenter de ne pas respecter l'esprit d'une législation et d'en contourner l'application ? Ce cas ne semble pas isolé: le Conseil d'Administration de la RTBF et le Gouvernement devraient y être attentifs. En effet, Dans La Libre Belgique du 17 août 2001, Pierre-François Lovens indique, à propos des "quotas" de chansons à appliquer à Radio 21, que Claude Dela-croix, le Directeur des Radios de la RTBF, lui a confié: "...*Mais il y a moyen de contourner la chose...*". Par exemple en diffusant davantage de chansons francophones durant la nuit ?

"Tout autre chose" a omis de signaler à ses auditeurs que le Gouvernement a prévu une "contrepartie" financière à cette nouvelle obligation: le plafond publicitaire autorisé en "prime time" passerait de 21 à 25 minutes. Voilà un joli cadeau pour une obligation "à contourner"...

Puisse ce "Tout autre chose" – qui a si mal informé les usagers de la RTBF – être au moins utile au Gouvernement et lui donner envie d'affiner sa copie. ■



Comment devient-on membre ?

L.A.T.A. n'est pas sub-sidiée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Télé-z-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui).

La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Télé-z-Vous ?"... Cela vous coûtera 2.000 FB/an.

Enfin, si vous souscrivez un abonnement de l'étranger, son prix est de 2.500 francs belges par an. Versez le sur le compte ci-dessous et précisez à votre banquier qu'il doit introduire un code swift : CGAK BEBB. Les frais de transfert doivent être pris en charge complémentai-rement au prix de l'abonne-ment par le donneur d'ordre.

Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Pour toute demande d'information : exclusive-ment par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse (sauf pour les membres).

*Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles*

Internet : <http://ata.qwentes.be>
E-mail : ata@qwentes.be

Ce numéro de "Comment Télé-z-Vous ?" a été rédigé, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Benoit Goossens,
Bernard Hennebert,
Marine Jacobs,
Gilles Lenoble,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéart.

Les illustrations sont réalisées par Esdé.

Comment télévez vous?

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7610

6 septembre 2001

Périodique mensuel de
l'Association des Téléspectateurs
Actifs asbl

Bureau de dépôt :
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles
Editeur responsable :
Benoit Goossens

Numéro
63

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES
ATA sur Internet : <http://ata.qwentes.be> • E-mail : ata@qwentes.be



En publiant la "conduite" de l'émission "La RTBF, c'est vous", l'A.T.A. offre à ses lecteurs sa première leçon (très concrète) d'éducation aux médias ! (page 13)

Première de "Qu'en dites-vous ?" le 9 septembre

UN VRAI SERVICE AU PUBLIC

[16/08/2001] (1)

«Je suis déjà inondé !> nous confie Jean-Jacques Jaspers (surnommé JJJ au sein de la RTBF), ce 1^{er} août 2001.

«Je reçois désormais les messages du public qui parviennent au service de médiation, au rythme d'une trentaine par jour.

Certains témoignages sont très intéressants. Pour le numéro zéro de ma nouvelle émission, je donnerai la parole à un téléspectateur qui est satisfait de la signalétique jeunesse (dite antiviolence) mais qui regrette qu'elle n'est pas applicable aux journaux télévisés».

**CHAQUE
DIMANCHE MIDI**

C'est ce 9 septembre 2001 que "Qu'en dites-vous ?", la nouvelle émission de Jean-Jacques Jaspers, apparaîtra sur le petit écran.

Elle sera diffusée chaque dimanche à 12H30, après

"Mise au point" (qui démarra désormais à 11H30). Elle sera lancée dans la foulée du débat politique, sans tunnel publicitaire. Tout au plus un spot d'autopromotion. Autant dire que cet horaire est intéressant car l'émission est accessible au "tout public" (comparé à l'émission de médiation déjà existante en radio qui est programmée, le dernier mardi du mois, entre 11H et 12H !) et que le personnel politique attiré par "Mise au point" aura ainsi la possibilité de découvrir comment la RTBF dialogue avec ses usagers.

JJJ NE SERA PAS UN MÉDIATEUR

Il s'agit d'une émission de médiation au cours de laquelle Jean-Jacques Jaspers donnera la parole à un téléspectateur qui a envoyé un courrier (postal ou électronique) pour féliciter ou critiquer la RTBF. Qui sera choisi ? Le questionnement du téléspectateur doit être représentatif de l'intérêt général. C'est Jean-Jacques Jaspers qui décide en âme et

Sommaire

- Livres : Avis aux journalistes français !page 3
- Dix propositions "gratuites"page 5
- Christian Druite aux "Midis"page 5
- Appel de cinq personnalités pour un "Javas Bis"page 8
- "Au nom de la loi" nous écritpage 10
- La RTBF pense-t-elle déjà à contourner son nouveau contrat de gestion ?page 16

(1) La date [entre crochets] publiée au début des articles indique la date de la fin de l'écriture de ceux-ci. Espérons que les télé adoptent une pratique analogue qui permettrait aux téléspectateurs de découvrir, par exemple, quelles sont les émissions en différé ou en direct.

Suite page 2 ►



conscience. Il dépend désormais uniquement de l'Administrateur général. Il n'est pas médiateur, il reste un journaliste d'investigation et agit en tant que tel. Il réalisera une séquence qui permettra de dresser les enjeux de la problématique posée par le téléspectateur sélectionné.

"DÉGAGER UNE SOLUTION"

Après la diffusion de celle-ci, la personne ou le représentant du service dont le travail est perçu positivement ou négativement par le téléspectateur est invité à dialoguer avec lui. Si ceux-ci refusent de dialoguer, l'émission se déroulera quand même mais sans eux et le public sera tenu au courant de leur choix. A ce sujet, Jean-Jacques Jaspers déclare à Pierre-François Lovens qui l'interrogeait, le 1er août 2001, pour La Libre Belgique : "...Il n'est en tout cas pas question de verser de l'eau tiède sur la RTBF...". Il est également prévu, à travers chaque cas traité, de dégager une solution "...afin de ne pas rester sur une note négative".

Le 16 août 2001, Télépro l'interroge également sur ce thème : "La RTBF a-t-elle les moyens de modifier ses programmes le cas échéant ?". Il répond avec humour et sans trop s'engager : "...Voilà une question qui a été posée et la réponse sera donnée sur antenne par notre directeur".

TOUS LES SUJETS

L'émission sera enregistrée, le jour même de sa diffusion, dans les conditions du direct, à 10H30. Jean-Jacques Jaspers nous a affirmé sur l'honneur qu'aucun montage n'était prévu.

Contrairement à "L'Hebdo du Médiateur", le "modèle" de France 2 dont s'inspire "Qu'en dites-vous ?" et qui ne traite que des émissions d'information, Jean-Jacques Jaspers a choisi d'aborder

tous les problèmes qui peuvent apparaître dans les programmes des deux chaînes TV de la RTBF. La hiérarchisation des informations, les émissions qui ne commencent pas à l'heure, les sponsors qui influencent le contenu des programmes, la culture à la RTBF, comment Strip-Tease réalise les montages de ses séquences (au printemps dernier, l'équipe de Strip-Tease a refusé de participer à l'émission d'Arrêts sur Images sur La Cinquième qui posait cette problématique), etc.

Voilà une émission de la RTBF qu'on ne retrouvera jamais sur RTL TVi et qui risque bien de faire un tabac ! Sur France 2, L'Hebdo du Médiateur attire régulièrement davantage de téléspectateurs que le JT de 13H qui le précède.

TROIS ANS

L'A.T.A. s'est battue depuis près de trois ans (c'est le même nombre d'années qu'il a fallu pour conquérir le JT pour enfants !) pour que cette émission de

médiation soit programmée. Maintenant qu'elle va éclore, cette émission est destinée à tous les téléspectateurs. On peut espérer qu'ils ne vont pas se faire prier... Ce n'est pas évident, nous a fait remarquer Jean-Jacques Jaspers. Il a, en effet, constaté que de nombreux téléspectateurs qui posent des problématiques intéressantes refusent de s'exprimer à l'antenne. Que ceux-ci sachent que c'est faire œuvre de citoyenneté que de participer à "Qu'en dites-vous?". Et que les représentants du secteur culturel ou associatif ne se privent pas ! Fini, de ronchonner dans son coin. Dialoguons publiquement puisque... "la RTBF, c'est nous" !

QUELQUES CONSEILS

Si vous prenez la décision d'écrire, voici quelques conseils qui faciliteront votre tâche et celle de Jean-Jacques Jaspers ! Soyez concis, concret et argumenté. Ne posez qu'une thématique par courrier (jamais par téléphone). Soyez poli et imagiatif. ■

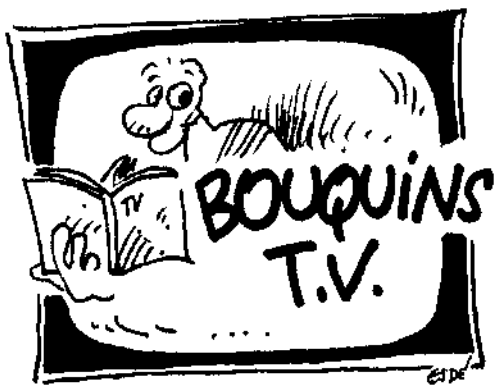
Ecrivez à :

RTBF
Service de Médiation
Local 9M20
Bd Reyers, 52
1044 Bruxelles
E-mail : fdt@rtbf.be

Ainsi, vous recevrez endéans les 30 jours ouvrables une réponse écrite de la RTBF.

Si vous souhaitez que votre courrier soit traité dans l'émission "Qu'en dites-vous ?" et **si vous êtes d'accord de témoigner sur le plateau, signalez-le clairement**. Envoyez alors également une **copie** de votre courrier à :

RTBF
Qu'en dites-vous ?
Bd Reyers, 52
1044 Bruxelles
E-mail à jjj@rtbf.be



AVIS AUX FRANÇAIS !

[15/08/2001]

*A chaque parution, une cinquantaine d'exemplaires de "Comment Télé-
Vous ?" sont envoyés en France à différents médias.*

...

Cela fait partie du travail de l'A.T.A. Pourquoi ? Notre vision de l'Europe nous pousse à donner la possibilité aux téléspectateurs de différents pays (et donc aux journalistes qui sont sensés les informer) de découvrir les initiatives les plus intéressantes de chaînes de télévision étrangères.

Dans la rubrique "Quelles sont les particularités des émissions des TV des autres pays ?", nous trouvons partiel, partial, cynique et anti-démocratique le fait que les seuls exemples qui nous sont matraqués par les médias tant écrits qu'audiovisuels sont des shows sensationnels ou ultra-violents, des "Voulez-vous du pognon", du

"Big Brothers" et assimilés, des shows américains scabreux ou des feuilletons culcul latino romantiques...

Jamais, les "pratiques" positives, novatrices, utiles aux usagers, ne sont proposées avec autant d'insistance ! Alors, le but, ce serait d'orienter l'intérêt du public unilatéralement vers une télé de plus en plus démagogique ? Pour dire après que c'est ce public -qu'on a sous-informé et orienté- qui réclame pareilles dégradations ?

Depuis plusieurs années, l'A.T.A. mène la politique rédactionnelle inverse dans le présent journal. Nous faisons découvrir à nos lecteurs exclusivement des pratiques positives de chaînes étrangères (ou d'autres régions, comme la Flandre) en espérant que nos chaînes s'en inspireront.

Et cela marche ! Les chaînes flamandes nous ont fait découvrir l'utilité de nous battre pour la création d'un JT quotidien pour les

enfants et pour contraindre nos TV à ne plus passer de la pub cinq minutes avant et après les programmes destinés aux enfants.

Côté français, pendant près de trois ans, nous avons souligné auprès de nos lecteurs l'intérêt de deux innovations : la signalétique jeunesse ainsi que l'émission de médiation de France 2, "l'Hebdo du médiateur".

Aujourd'hui, ces initiatives flamandes et françaises sont prises en compte en Communauté française.

On peut espérer une certaine réciprocité.

La présente rubrique "Bouquins" souhaite attirer l'attention des journalistes français sur une "pratique" de la RTBF qui pourrait rendre jaloux leurs lecteurs !

Qu'ils viennent à la RTBF découvrir une émission utile qui manque sur une chaîne telle que France 3.

Leurs lecteurs pourront ainsi dépasser leur rejet -amplement justifié- qu'ils ont pour des émissions de

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

Dans le Forum de la Fnac Bruxelles - City 2, Rue Neuve

Mercredi 26 septembre 2001

de 12H30 à 14H

JEAN-JACQUES JESPERS

ET GUILLAUME MENY

PRÉSENTENT

"QU'EN DITES-VOUS ?"

Exceptionnellement, ce jour-là, le Forum sera accessible au public dès 11H45. Jusqu'à 12H30, il y sera projeté les trois premières émissions de "Qu'en dites-vous ?".

Chaque dimanche vers 12H30, depuis le 9 septembre, entre la fin du débat politique "Mise au point" (qui démarre désormais un quart d'heure plus tôt, à 11H30) et le JT de la mi-journée, la RTBF propose une émission qui permet aux téléspectateurs de dialoguer avec le Service public.

"Qu'en dites-vous ?" sera réalisé dans le même esprit que l'émission "L'Hebdo du Médiateur" diffusé depuis trois ans déjà sur France 2, le samedi à 13H12. Didier Epelbaum, l'initiateur de cette émission considérait que "le médiateur était un pompier"...



ENTRÉE GRATUITE



De 12H15 à 12H25, des tickets de réduction d'une valeur de 70 FB (valables avant et après la rencontre) sont proposés pour les sandwiches au café de la Fnac situé à côté du Forum.



recherches policières depuis que s'est heureusement arrêté Témoin N°1 sur TF1. Le livre "Les coulisses d'Appel à Témoins" d'André Nicolas leur permettra de découvrir trois ans de diffusion sur antenne, au prime-time du Service Public, d'une émission mensuelle qui est l'inverse de l'œuvre néfaste de TF1.

De février 1997 à mai 2000, Appel à Témoins, avec son homologue flamande Oproep 2020 (les deux émissions sont réalisées en collaboration), sur le territoire belge d'un peu plus de 10 millions d'habitants-télé-spectateurs, peut afficher un bilan qui devrait faire réfléchir nos voisins français : 110 arrestations, inculpations et condamnations et plus de 540 faits élucidés.

Le livre d'André Nicolas détaille ces résultats et présente les techniques utilisées par les deux émissions de télévision sœurs pour y parvenir. Le sensationnalisme est évité. Les appels téléphoniques "délateurs" du public sont moins nombreux qu'on pourrait l'imaginer. L'audience, sur trois années, est importante et s'est stabilisée.

A l'A.T.A., au départ, nous avons craint l'arrivée de pareille émission à la RTBF. Aujourd'hui, il nous faut reconnaître qu'Appel à Témoins est une nécessité sociale. Nous ne pouvons donc que lancer un appel aux médias français : soutenez -en sensibilisant vos lecteurs- l'éclosion d'une émission analogue dans votre pays. ■

Les coulisses d'Appel à Témoins

par André Nicolas
136 pages
Editions Luc Pire
Quai aux Pierres de taille, 37
1000 Bruxelles
Tél. : 02/ 210 89 50
FAX : 02/ 210 89 59
E-mail : editions@lucpire.be
www.lucpire.be

En bref

VOUS TAILLerez DEDANS !

Baptiste Vignol n'a pas 30 ans et il aime Trenet, Brassens, Brel, Renaud et d'autres artistes moins connus. Il ne comprenait pas

pourquoi les chaînes de télévision françaises médiatisaient si peu et si mal ces "talents" populaires ou qui pourraient le devenir.

Pendant deux ans et demi, il découvre pourquoi en devenant programmeur chez Pascal Sevrain. Il affronte ainsi le mépris de la diversité du public qui règne dans les coulisses de "La chance aux chansons". Que lui répond-on à son interrogation si justifiée ? "Tu n'es qu'un enfant... n'oublie pas que nos gens (!) n'aiment que Michèle Torr et le Folklore".

Il y a aussi les diktats des animateurs dont le métier serait pourtant d'être au service des usagers... et non de leurs propres caprices ! "Cette horreur ne passera pas. Qui l'a fait venir ? Il est barbu. Trop de poils ! Je déteste les barbes...".

Enfin, notre programmeur découvre que ceux qui décident de nos programmes TV ne savent respecter ni le public, ni les artistes qu'ils accueillent : "Combien dure sa chanson ? Trois minutes quarante ! C'est trop long, je n'ai pas de temps à perdre. Vous taillerez dedans. Elle fera deux minutes dix. C'est compris ?".

Baptiste Vignol écrit alors "Cette chanson que la télé assassine" (Christian Piroit Editeur - 224 pages) et égraine son pamphlet de longues litanies : les noms, par dizaines, par centaines, d'artistes qui l'émerveillent mais que les télévisions ignorent. De quoi prouver aux sceptiques qu'ils existent vraiment, ces talents ignorés. Le 20 février 2001, Baptiste Vignol joint le geste à l'écrit. Dans l'une des très rares émissions de TV où il a été invité à présenter son livre, "On a tout essayé" sur France 2 (bravo au service public qui, ainsi, ose s'autocritiquer), au lieu de trop détailler le contenu de son livre, il a préféré présenter une dizaine de compacts peu médiatisés et les offrir aux différents compères de la bande à Ruquier. ■

SUITE DE LA PROPAGANDE

Anne Morelli, que nous avons accueilli aux "Midis de l'Audiovisuel" en mai 2001 a résumé en dix principes la manière dont la propagande

en temps de guerre était distillée par les médias traditionnels. Les méthodes utilisées lors du conflit de 14-18 restent probantes aujourd'hui. Son livre était ce thème avec force de détails : il s'agit de "Principes élémentaires de propagande de guerre" (Labor - 94 pages).

Dans la foulée de cette parution, nous tenons absolument à citer deux autres livres publiés antérieurement. Ce ne sont pas des denrées périssables ! Tous deux traitent de la manière dont l'OTAN et les médias ont présenté la guerre du Kosovo à la population. Pour rappel, nos médias traditionnels insistèrent pour signaler qu'ils avaient traité cette guerre de façon exemplaire et qu'ils n'avaient plus recommencé les "erreurs" de la Guerre du Golfe... Ce n'est pas du tout le constat de Serge Halimi et de Dominique Vidal qui ont publié "L'Opinion, ça se travaille..." (Agone, Comeau & Nadeau - 120 pages).

Michel Collon, quant à lui, a publié "Monopoly : L'Otan à la conquête du monde" (EPO - 248 pages). A propos de cet auteur, il est utile de signaler qu'EPO a republié une nouvelle édition de l'indispensable volume "Attention, médias !" (Les médiament-songes du Golfe. Manuel antimani-pulation). ■

RIEN SUR LOFT STORY

Volontairement, l'A.T.A. n'a rien écrit sur "Loft Story", même si celle-ci a suivi en direct et très régulièrement les tribulations des "lofteurs". Ecrire ne fut-ce qu'une ligne même critique sur cette émission servirait indirectement à la promotion de celle-ci. Le député vert Noël Mamère et Patrick Farbiat, le créateur des "Pieds dans le PAF", ne doivent sans doute pas partager notre attitude. Ils ont en effet analysé cette émission dans le livre "La vie rêvée du loft", dont nous ne commenterons pas le fond pour la raison que nous venons d'expliquer (Ramsay - 156 pages).

Nous ne ferons qu'une remarque : il faut attendre la dernière page de ce livre pour découvrir que son écriture s'est achevée le 25 mai 2001, soit un mois après le démarrage de l'émission... alors que les candidats vainqueurs sont restés dix semaines dans leur prison dorée ! Comment peut-on analyser sérieusement une émission dont on ne regarde que les premiers rebondissements ? Bien sûr, il fallait peut-être que le livre soit disponible en librairie le plus rapidement possible... pour profiter du succès de "Loft Story" ? ■

ULTIME DEMANDE



[03/07/2001]

Dix propositions "gratuite" (qui ne coûteront pratiquement rien à la RTBF) et utiles aux usagers pour le nouveau contrat de gestion : tel était le titre de la lettre envoyée deux jours avant le Conseil des Ministres du 5 juillet 2001 qui devait analyser le projet du nouveau contrat de gestion de la RTBF.

• • •

Ces propositions datées du 3 juillet 2001 ont été faxées aux Ministres Rudy Demotte (PS), Richard Miller (PRL FDF MCC) et Jean-Marc Nollet (Ecolo). En voici le texte intégral.

Voici dix propositions concrètes que nous souhaitons voir introduites dans le nouveau contrat de gestion de la RTBF.

CINQ CARACTÉRISTIQUES

- 1/Elles ne coûtent rien.
- 2/Ce sont de "petites choses"... mais elles sont drôlement utiles pour les téléspectateurs.
- 3/La RTBF se refuse jusqu'à présent de les mettre en place.
Or, Christian Druitte, l'Administrateur de la RTBE, a été clair lorsqu'il a été auditionné par les parlementaires : il souhaite que le contrat de gestion soit le plus précis possible. Ce qui n'y figurera pas ne constituera donc pas une obligation pour la RTBE.
- 4/Ces propositions, si elles sont adoptées, renforceront le profil "service public", "service au public" de la RTBF.
- 5/Certaines de ces propositions soutiennent les droits de telle ou telle minorité (aussi bien les malentendants que les amateurs de films en V.O.).

Au niveau Européen, pour survivre, les télévisions de Service public ont tout intérêt à développer ce type de démarche qui tend à démontrer concrètement l'utilité de "l'exception culturelle" en matières audiovisuelles.

1 TRADUCTION EN LANGUE DES SIGNES

En moins de deux semaines, nous avons constaté deux situations problématiques.

Le 15 mai 2001, La Deux n'a pas diffusé, pour cause de basket, de JT avec traduction en langue des signes pour les sourds et les malentendants.

Pire ! Le 29 mai, la RTBF a diffusé simultanément sur La Une et sur La Deux la même version du JT de 19H30 (sans traduction). Les programmes TV parus dans la presse écrite n'annonçaient pas cette non diffusion de la traduction.

Ainsi, jour après jour, les sourds et les malentendants

ne sont jamais assurés qu'ils verront leur droit respecté et doivent parfois, pour découvrir le sort que leur réserve la RTBF, attendre le moment où débute le JT de 19H30 !

Il faudrait donc que le nouveau contrat de gestion soit plus précis et mentionne que la RTBF doit s'acquitter de sa mission envers les sourds et les malentendants, CHAQUE JOUR.

Les jours où la Deux ne pourrait diffuser le JT de 19H30, il faudrait qu'il soit rediffusé avec traduction après l'événement qui aura empêché sa diffusion en direct (essentiellement des événements sportifs). Ainsi, les téléspectateurs amateurs de sports auront également droit à leur JT de 19H30 quotidien.

Cette proposition permettra à la RTBF de faire des économies ! En effet, la rediffusion –gratuite– du 19H30 permet d'occuper une demi-heure d'antenne à très bon prix, le financement de la traduction en langue des signes n'étant pas un poste onéreux (comparé aux coûts des documentaires, fictions, etc.)

Christian Druitte aux "Midis"

Avant le 30 août 2001, des exemplaires du présent texte parviendront à tous les membres du Conseil d'Administration de la RTBE.

En effet, ce jour-là, ils tiendront un conseil particulièrement important au cours duquel ils devront se positionner probablement pour la dernière fois par rapport au texte du nouveau contrat de gestion de la RTBF qui devrait entrer en vigueur le 14 octobre 2001 au plus tard, après avoir été soumis à la commission paritaire du Service public.

Le 19 juillet 2001, le Gouvernement avait remanié une dernière fois la copie qui sera sur la table du C.A. de la RTBF de ce 30 août.

Cette nouvelle mouture du texte tenait compte de plusieurs "demandes" et remarques de l'A.T.A. mais il faudra attendre les décisions de cette fin août pour voir si ces avancées seront bétonnées. Nous y reviendrons donc dans le prochain numéro de "Comment Télé-Vous?".

Quelques jours après que le nouveau contrat de gestion sera entré en vigueur, Christian Druitte, l'Administrateur général de la RTBE, sera l'invité de notre 61^{ème} "Midi de l'Audiovisuel", le 6 novembre 2001, de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac Bruxelles. ■

2

LA TONALITÉ DES PUBLICITÉS

La tonalité des programmes publicitaires et promotionnels apparaît plus élevée aux téléspectateurs que le son des émissions.

Pareille "impression" ne correspond pas à une réalité technique. En fait, l'effet contesté n'est pas dû à une différence de tonalité mais bien à la compression du son utilisé pour la réalisation des spots publicitaires.

Cette réponse —proposée par la RTBF— est exacte mais elle ne résout pas la difficulté.

La gêne du public demeure. Il faudrait donc exiger de la RTBF qu'elle diffuse ses programmes publicitaires dans une tonalité beaucoup moins élevée que celle adoptée pour ses programmes habituels.

Le Ministre Richard Miller soutient cette idée mais considère que ce point (tout comme celui que nous allons présenter en 3, ci-dessous) est trop précis et accessoire pour figurer au sein du contrat de gestion.

Lorsqu'on voit que cette critique est récurrente dans les "courriers de lecteurs" de la presse écrite, on découvre que ce détail à toute son importance. Puisque la RTBF refuse de le régler, il nous semble que le pouvoir politique doit prendre ses responsabilités et prouver que la RTBF est prioritairement au service de ses usagers.

3

TROP TÔT

Un exemple, parmi tant d'autres. La rediffusion du "dernier" débat de l'Écran Témoin présenté par Paul Germain a démarré, le mardi 12 juin 2001, 9 minutes plus tôt que l'horaire annoncé dans la presse écrite. Les magnétoscopes s'écrient en chœur : "Merci, la RTBF !".

Qui n'est pas irrité par le fait que nombre d'émissions ne commencent pas à l'heure ?

Quand il y a du retard, il n'est pas possible de remonter la pente.

Par contre, les chaînes de télévision lancent parfois certains programmes avant l'heure annoncée.

Il leur serait si facile de mettre fin à cette pratique en prévoyant la diffusion de programmes courts.

4

LE PDC

Les émissions qui commencent plus tôt ou plus tard que prévu gênent tout particulièrement les personnes qui magnétoscopent.

Or, une solution existe... en Flandre et dans les pays voisins... Pas encore à la RTBF.

Les magnétoscopes vendus en Belgique sont généralement équipés d'un module PDC (Program Delivery Control). Les chaînes flamandes ont recours à l'utilisation de ce système. Les chaînes françaises de service public telles que Arte et La Cinquième utilisent le PDC, France 2 et France 3 envisagent d'y recourir.

Le PDC permet de résoudre les problèmes de programmes en retard ou en avance. En effet, le PDC capte un signal envoyé par la chaîne et lance votre magnétoscope au moment précis où commence le programme que vous avez décidé d'enregistrer, même si ce programme accuse 2 minutes, 3/4H ou 1H de retard par rapport à l'annonce publiée dans la presse écrite.

Dans l'édition de Télé-moustique de ce 20 juin 2001 (page 13), un représentant de la RTBF (Mr Michel Pirlot, Directeur Technique à la Direction TV) confirme l'intérêt du Service public pour le PDC :

"La RTBF ne diffuse pas d'informations PDC. L'achat du matériel nécessaire à ce démarrage automatique des magnétoscopes n'est pas budgété actuellement et ne fait pas partie du plan d'investissements 2001. La RTBF essaiera de donner satisfaction aux téléspectateurs en envisageant cet achat pour l'année 2002".

Il faudrait donc que le contrat de gestion bétonne cette excellente intention que la RTBF vient de rendre

publique. Puisque le Service public semble avoir l'intention de réaliser ce projet avec ses fonds propres, il nous semble logique de classer ce projet dans les idées nouvelles du contrat de gestion qui se négocieront sans augmentation de la dotation.

5

V.O. / V.F.

C'est faire honneur à la RTBF que de demander d'introduire dans le contrat de gestion une initiative qu'elle a pris spontanément depuis plusieurs années et qui s'est révélée tout-à-fait pertinente.

Il s'agit du fait que le Service public diffuse des films ou des fictions au même moment sur ses deux chaînes pour en présenter simultanément les différentes versions au public (V.O. sous-titrée et version doublée).

Cette pratique respecte la diversité du public, favorise l'apprentissage aux langues étrangères et est utile aux sourds et malentendants.

En France, où pareille option n'existe pas, un thème qui revient de façon récurrente dans les "courriers de lecteurs" de la presse écrite est le désir de voir les chaînes diffuser davantage de V.O.

Au moment où la Deux va être reformatée, il ne faudrait pas que cette évolution particulièrement originale de la RTBF disparaisse. Voilà pourquoi il nous semble impérieux de l'introduire dans le contrat de gestion.

Cette diffusion simultanée sur ses deux chaînes d'un même programme en deux versions différentes est d'ailleurs plus avantageuse financièrement que la diffusion de deux programmes différents durant la même tranche horaire.

6

APRÈS 22H

Lorsque la Ministre Corinne De Permentier a opté pour la demande de l'A.T.A. plutôt que d'appliquer l'avis du CSA, en ce qui concerne l'obligation pour les chaînes de diffuser après 22H les pro-



grammes interdits aux moins de 16 ans, nous avons immédiatement prôné que la RTBF devrait inaugurer, vers 22H, une nouvelle case qui diffuserait ce type de production.

En effet, il nous semble indispensable que —à un niveau Européen— les télévisions de Service public diffusent ce type de programmes, sinon ceux-ci risquent de ne plus être produits et il y aurait donc là une atteinte économique à la liberté d'expression.

Il faut également que le public puisse voir pareil type de programmation à la télévision.

Or, l'heure tardive de la diffusion peut être un obstacle économique à la programmation de ces films. Il nous semble donc qu'il est important d'introduire pareil objectif dans le contrat de gestion.

La RTBF n'a pas attendu la décision politique pour répondre favorablement à notre demande. En effet, cet été, elle a créé la case "Séances Privées". Il nous semble qu'elle devrait prolonger cet effort durant les autres saisons et le contrat de gestion pourrait pérenniser cette heureuse initiative pour les années à venir.

7

LA "VOIX" DU PUBLIC, AU QUOTIDIEN

Dans la presse écrite, le public peut s'exprimer quotidiennement dans les rubriques "courrier des lecteurs" ou même "cartes blanches".

En radio, il existe des émissions qui font appel aux témoignages des auditeurs par téléphone.

Par contre, au quotidien, la voix du public est rarissime en télévision, du moins en ce qui concerne les témoignages (nous ne parlons pas ici des jeux ou des concours).

Grâce à "Cartes sur table", l'on entendait quotidiennement le public dialoguer d'égal à égal avec les décideurs sociaux, économiques et politiques. C'était l'inverse d'un "micro trottoir". La RTBF avait inventé un moyen qui valorisait, qui élevait les témoignages de Mr et Mme Tout-le-monde et les rendait attractifs pour le public.

"Cartes sur table" devient hebdomadaire.

Il nous semble donc utile que le contrat de gestion incite la RTBF à donner la parole au public de façon quotidienne en télévision. Peut-être dans d'autres émissions que "Cartes sur table". C'est à la RTBF qu'il convient d'imaginer où et comment.

Cette demande ne coûte rien. Il suffit à la RTBF de faire évoluer telle ou telle émission qui existe actuellement.



8

LA SATIRE

Autre "forme" qui manque également cruellement, cette fois-ci dans les émissions politiques. La satire.

Une émission ou une séquence de satire politique répondrait à un besoin fondamental de la vie en société. En termes de "citoyenneté" et même de lutte contre les extrémismes, cela nous semble très important.

Les talents ne manquent pas à la RTBF pour mener à bien pareil projet qui aurait sans doute les faveurs de l'audience. Bien sûr, pareil projet demande du courage politique.

Le Gouvernement encouragera-t-il la direction de la RTBF à se lancer dans cette voie-là ?

Il ne s'agit pas de dépenser des milliards pour imiter les "Guignols de l'info". Les "talents" existent à la RTBF. Pareille séquence peut s'aménager dans le volume déjà existant qui est consacré à l'information et au débat politique.

9

DATE DE FRAÎCHEUR ET ARCHIVES

La signalétique jeunesse (dite aussi "antiviolence") permet enfin aux téléspectateurs de découvrir, au démarrage du programme qu'ils vont regarder, la nature de celui-ci.

D'autres "signalisations" devraient voir le jour.

En effet, il nous semble qu'un autre élément devrait être systématiquement mentionné au début du déroulement des émissions : il s'agit de la date de l'enregistrement des séquences (ce qui permet de détecter les directs, les différés et les faux directs).

La RTBF a déjà entrepris cette démarche en signalant la date du démarrage de JT Soir qui apparaît lors des rediffusions de celui-ci durant la nuit.

Voilà plusieurs années que l'A.T.A. demande à la RTBF de systématiser cette pratique à l'ensemble de ses émissions et, donc, même lorsque cette information peut davantage gêner le service public (quand c'est un

ingrédient valorisant, on le signale; quand c'est un colorant, on l'ignore...).

La RTBF n'a toujours pas répondu à notre courrier qui traite de cette thématique et à ses multiples rappels et donc, ce faisant, elle s'est mise en faute par rapport à son obligation de répondre au courrier écrit adressé par les usagers.

C'est pourquoi il serait indispensable que le contrat de gestion mentionne cette nouvelle obligation de "data-gé" des émissions et des séquences.

Il est un autre élément, dans le même ordre d'idée, qui mérite obligation. Le contrat de gestion devrait préciser que la RTBF devrait mentionner le sigle "archive" chaque fois qu'elle diffuse une archive et durant toute la durée de la diffusion de celle-ci.

Sur ce point, en effet, nous constatons que la mention "archive" n'apparaît que de temps en temps (de préférence quand la mention est valorisante pour la chaîne) et encore plus rarement durant toute la durée de sa diffusion. Or, il s'agit d'un point de repère fort utile pour les téléspectateurs.

Sur pareils points, le contrat de gestion pourrait pousser la RTBF à l'innovation. Ces "détails", ces "balises" permettraient aux téléspectateurs de mieux percevoir les messages télévisuels.

En mettant en place pareille signalétique, la Communauté française pourrait jouer un rôle de précurseur au niveau européen ou/et au niveau des pays francophones, tout comme la France l'a entrepris naguère avec la signalétique jeunesse.

10

UN "JAVAS-BIS" POUR L'ÉDUCATION PERMANENTE

Dans un courrier annexe (NDLR : voir l'article suivant du présent numéro de "Comment Télé-Vous ?"), nous prôtons la création d'un agenda consacré aux activités du secteur associatif, de l'éducation permanente et des ONG. ■

POUR UN AGENDA "ÉDU

[02/07/2001]

Aux Ministres Rudy Demotte (PS), Richard Miller (PRL FDF MCC) et Jean-Marc Nollet (Ecolo), l'A.T.A. a faxé, le 2 juillet 2001, la lettre suivante concernant la création d'un "Javas Bis", un agenda présentant des activités d'éducation permanente. En voici le texte :

Monsieur le Ministre, Le Gouvernement examinera ces jours prochains le texte du nouveau contrat de gestion négocié entre le Ministre de l'Audiovisuel et la Direction de la RTBF.

Hélas, j'ai appris que le projet actuel n'apportait rien de concret et de contraignant qui forcerait la RTBF à mieux s'acquitter de sa mission d'éducation permanente.

S'il y a véritable volonté politique, il faudrait que les réalisations demandées

concernant cette mission soient chiffrées comme c'est le cas pour le secteur culturel.

En effet, aux parlementaires, Mr Christian Druite a, lors de son audition, clairement dit qu'il souhaitait que le texte du contrat de gestion soit le plus précis possible. Ce qui n'y sera pas clairement énoncé ne fera donc pas partie des obligations de la RTBF. L'exemple des réalisations concernant l'éducation permanente durant les saisons précédentes est éclairant, à ce sujet.

TOUCHER LE "TOUT PUBLIC"

Répondant à nos questions écrites destinées au "Midi de l'Audiovisuel" de ce 27 juin 2001, le Ministre Richard Miller ne pense pas que la création d'un "Javas Bis de l'Education Permanente" soit particulièrement intéressant. Il souhaite simplement que certaines émissions d'éducation permanente veillent à

faire état des manifestations organisées dans ce secteur.

Cette position nous semble critique.

En effet, s'il existe des agendas culturels en plus du fait que les émissions culturelles affichent également des annonces d'activités, c'est pour décrocher ces annonces et pour permettre au "tout public" (et notamment au public qui ne regarde pas les émissions "culturelles") d'y avoir accès.

Un agenda "éducation permanente" doit toucher précisément les personnes qui n'ont pas l'habitude de regarder des émissions spécifiques d'éducation permanente. C'est la première étape qui le mènera ensuite à s'intéresser à l'éducation permanente.

GRATUIT ?

Ce "Javas Bis" de l'éducation permanente est d'autant plus facile à prévoir dans le contrat de gestion qu'il peut

Pour une RTBF davantage "associative"

Par Philippe Hensmans,
Directeur d'Amnesty International

Serge Hustache,
Directeur d'Action Commune Culturelle Socialiste

François Martou,
Président du Mouvement Ouvrier Chrétien

Jacques Sepulchre,
Secrétaire général de la Ligue des Familles

et Bernard Hennebert,
Coordinateur de l'Association des Téléspectateurs Actifs

Le législateur prévoit à bon escient que le public puisse avoir accès à différents types de réunions ou d'événements. Ainsi, par exemple, les citoyens ont pu assister au procès "Rwanda" ou découvrir comment la RTBF et RTL TVi tentent de se défendre lorsque ces chaînes sont accusées dans des dossiers de publicité clandestine par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Un "agenda" citoyen pourrait permettre au public de découvrir les dates, les horaires et les lieux où se déroulent pareils rendez-vous qui per-

mettent au public d'affirmer sa solidarité ou de mieux comprendre le fonctionnement des "affaires" sociales, politiques ou médiatiques. Ce sont des occasions qui peuvent également donner envie au public de s'impliquer davantage socialement.

Trop souvent, le public n'a que la possibilité, après coup, de découvrir chez lui le compte-rendu de tel ou tel événement. Vivre leur déroulement peut prendre un sens plus intense dans leur vie.

Pareil agenda permettrait également au public de découvrir de nombreuses activités du monde associatif, des ONG et du secteur de l'éducation permanente.

Ces "rendez-vous", faute d'une médiatisation large, ne touchent souvent que des publics limités et déjà convaincus. Que d'énergie perdue alors qu'il serait si facile d'offrir tant d'occasions de se former, de dialoguer et d'agir à tant et tant de personnes potentiellement intéressées !

Il nous semble que c'est l'un des rôles de la RTBF que d'offrir au public le plus vaste possible pareil agenda mobilisateur. C'est une manière concrète de lutter contre un individualisme de plus en plus présent, de s'opposer aux extrémismes et de favoriser l'accès à la gestion de la cité.

POUR UN "JAVAS-BIS"

C'est pour ces raisons que nous avons demandé à la RTBF de créer un "Javas Bis pour l'éducation permanente".

Cette proposition est actuellement soutenue par plus de cinq cents personnes représentatives de la société civile : on y retrouve les noms d'un Ministre, d'une quinzaine de parlementaires, tous partis confondus, de deux membres du Conseil d'Administration de la RTBF (Ecolo et PS) ainsi que de très nombreuses personnalités du monde associatif ⁽¹⁾.

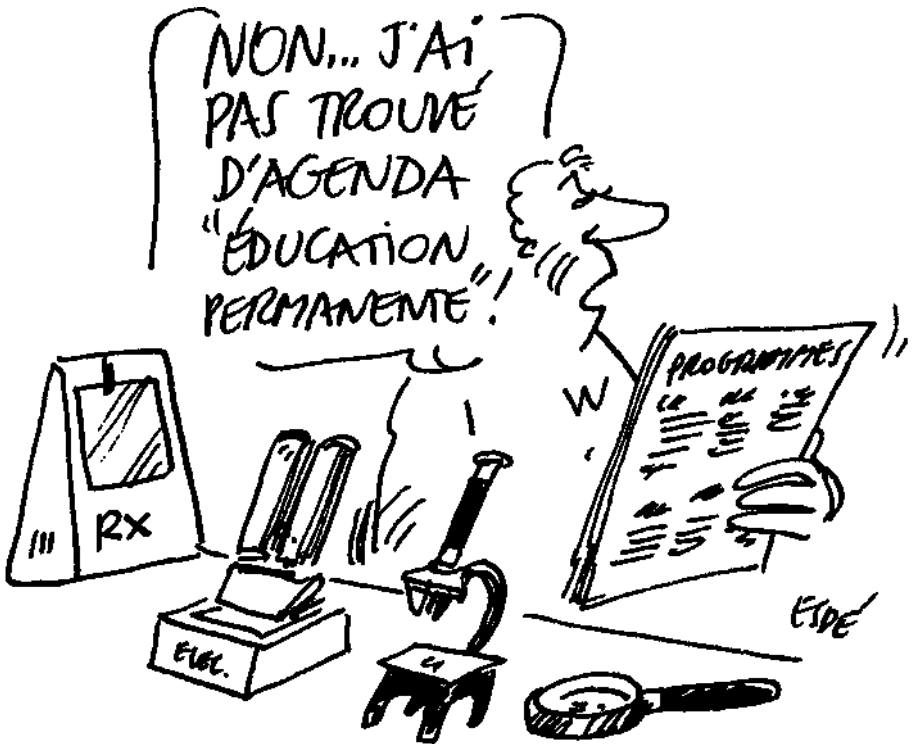
Voici le texte signé par ces nombreuses personnalités : *"A la RTBF, la situation n'est pas la même en radio qu'en télévision. En télévision, il n'existe aucune case récurrente (quotidienne ou hebdomadaire) pour simplement annoncer des activités d'éducation permanente destinées au grand public.*

Pour les concerts et le théâtre, par exemple, il y a "La Scène" (quotidienne), "Javas" (hebdomadaire) et "Courants d'Art" (hebdomadaire).

Ainsi, il n'y a aucune case régulière pour annoncer des conférences, des colloques, des "formations" ouvertes au vaste public...

"Javas" a fait ses preuves. Cette émission de 8 minutes présente, chaque

ÉDUCATION PERMANENTE"



n'occasionner aucun nouveau budget. Il suffira à la RTBF de réaménager sa programmation actuelle où l'on découvre qu'elle diffuse DEUX agendas culturels ("Javas" et "La Scène") et aucun agenda concernant

l'éducation permanente, le secteur associatif et les ONG.

Une analyse d'un mois d'émissions nous avait d'ailleurs montré que les doublons entre "Javas" et "La Scène" étaient nom-

breux.

J'ai la joie de vous présenter, en primeur, le texte que viennent de rédiger avec l'A.T.A. et de signer quatre personnalités éminentes qui souhaitent que la RTBF soit plus "associative"... ■

semaine, une douzaine d'activités.

Ses multidiffusions permettent de toucher un très grand nombre de téléspectateurs.

Il est regrettable que tant d'énergie soit consacrée à l'élaboration d'activités d'éducation permanente et que les téléspectateurs de la RTBF n'en soient pas régulièrement informés.

Je demande donc à la RTBF de créer un "Javas-Bis" consacré à l'annonce d'activités d'éducation permanente.

Ceci ne constitue que l'un des premiers pas que le Service Public devrait faire pour encore mieux appliquer sa mission qui a trait à l'éducation permanente".

CHRISTIAN DRUITTE NOUS RÉPOND

Christian Druitte, l'Administrateur général de la RTBF, ce 3 mai 2001, nous répond : "...Sans préjuger du résultat des discussions qui vont démarrer entre le pouvoir de tutelle et la RTBF autour de son nouveau contrat de gestion, on peut d'ores et déjà constater que l'inscription dans la grille des programmes de la RTBF d'un "Javas Bis" constituerait une charge supplémentaire. Par ailleurs, je m'interroge sur la manière dont pourrait être recueillie la masse d'information nécessaire à une telle émission, celle-ci me paraissant plus complexe à rassembler que celle qui concerne les rendez-vous culturels..."

Imaginer, mieux équilibrer les besoins, supprimer d'éventuels doublons, coupler des objectifs et actualiser la programmation peuvent parfois s'envisager sans "charge supplémentaire". Nous pouvons espérer que la renégociation du contrat de gestion permettra à la RTBF de faire le point sur ses programmes et, même sans financement nouveau, de les aménager pour mieux répondre aux besoins exprimés par la société civile.

Que Christian Druitte ne craigne pas de se lancer dans ce nouveau défi : il doit être convaincu que le monde associatif soutiendra la RTBF dans sa recherche d'annonces et la mise à disposition des responsables de ce nouvel agenda du matériel promotionnel pour les présenter de façon attractive sur le petit écran. Le même challenge se posait lors du lancement de "Javas" et l'on constate aujourd'hui l'extraordinaire travail accompli aujourd'hui par cet agenda culturel qui, grâce à ses multidiffusions, est suivi chaque semaine par un très vaste public.

La difficulté sera probablement ailleurs : dans la sélection des activités les plus significatives pour le public de la RTBF.

Nous demandons donc au Gouvernement de la Communauté française de charger le Ministre de l'Audiovisuel d'introduire notre demande dans la renégociation du contrat de gestion de notre Service public de l'audiovisuel. ■

(1) Pour info, voici la liste des principaux signataires de la pétition :

- Personnalité politiques :

- Le Ministre Rudy Demotte.

- Les Parlementaires Jean-Michel Javaux, Dany Josse, Michel Gilbert, Alain Pieters et Bernadette Wynants (Ecolo), Richard Biefnot, Christian Dupont et Paul Ficherolle (PS), André Bouchat (PSC) ainsi que Amina Derbaki Sbaï, Jacques Otlet et Philippe Smits (PRL FDF MCC).

- Jean-Pol Baras, Secrétaire général du Parti Socialiste.

- Les trois Secrétaires fédéraux d'Ecolo : Jacques Bauduin, Philippe Deféyt et Brigitte Ernst.

- Représentants de la RTBF :

- Deux membres du Conseil d'Administration de la RTBF : le Vice-Président Jacques Liesenborghs (Ecolo) et l'Administrateur Laurent Despy (PS).

- Représentants de la société civile :

- Christèle Allebroeck, Coordinatrice YWCA,
- Michel Goffin, Secrétaire général des Equipes Populaires,
- Sandrine Hallet, Chargée de mission au Réseau Eco-Consommation,
- Philippe Hensmans, Directeur d'Amnesty International,
- Serge Hustache, Président du Conseil Supérieur de l'Education Permanente,
- Thérèse Jeunejean, Rédactrice en chef du Petit Ligeur,
- Sandhya Katara, Responsable des relations extérieures des Guides Catholiques de Belgique,
- France Lebon, Directrice du Service de l'éducation permanente de la Communauté française,
- Anne Morelli, Professeur à l'ULB,
- Serge Noël, Directeur du CESEP,
- Isabelle Pauthier, Directrice de L'ARAU,
- Pierre Rommens, Président de la Régionale Bruxelloise des Amis de la Nature,
- Claude Schoonjans, Président du Foyer Culturel de Philippeville,
- Jacques Sepulchre, Secrétaire général de La Ligue des Familles,
- Isabelle Simonis, Secrétaire général des Femmes Prévoyantes Socialistes,
- Pascale Thys, Coordinatrice à Habitat et Participation,
- Thierry Van Campenhout, Directeur du Centre Culturel Jacques Franck,
- Jean-Pierre Viseur, Président du Réseau de Consommateurs Responsables,
- etc.

POURQUOI "AU NOM DE LA LOI" TOURNE AUTOUR DU POT ?

[20/08/2001]

Dans l'affaire Dutroux, y a-t-il eu "réseau" ou non ? A la RTBF, un Paul Germain confronte honnêtement les différentes opinions de ce dossier particulièrement complexe.

Par contre, l'équipe d'« Au Nom de la Loi » semble persuadée de détenir la vérité –selon elle, il n'y pas "réseau"– et donc n'est plus capable de dialoguer.

CONFRONTER LES THÈSES

Jean-Pierre Gallet, le Directeur de l'Information de la RTBF, prend tout son temps.

Ce 20 août 2001, voilà un an que nous lui avons fait parvenir une série d'articles auxquels il avait accepté de réagir. A la lecture de ceux-ci, Mr Gallet nous écrivait : *"Je prendrai contact avec vous dès que l'occasion se présentera"...* (voir "Comment Télé-Vous ?" paru le 15/12/2000). Depuis, nos colonnes sont ouvertes à ses réactions.

Heureusement, d'autres représentants de la RTBF semblent plus attentifs à nos écrits... A l'une des problématiques soumise en vain –jusqu'à présent– au Directeur de l'Information, Paul Germain a proposé une réponse concrète des plus efficaces, lors de son dernier "Ecran Témoin" qu'il anima le 12 juin 2001.

Nous faisons remarquer à Jean-Pierre Gallait que la RTBF, en ce qui concerne le suivi de l'enquête des enfants disparus ou assassinés, évitait de confronter les thèses en présence. Tantôt, Au Nom de la Loi privilégiait l'hypothèse selon laquelle Marc Dutroux serait un pervers isolé. Tantôt, Fait Divers penchait davantage pour celle du réseau. Nous notions à l'époque : *"... (La RTBF) laissera trop simplement deux points de vue contradictoires s'exprimer et se superposer mais elle ne proposera pas une émission qui questionne les arguments des uns par rapport aux autres. Le téléspectateur n'aura donc*

aucune possibilité de se positionner".

Dans son ultime "Ecran Témoin" intitulé "Pédophiles en réseau", pendant près de deux heures, Paul Germain a permis à des témoins soutenant les diverses thèses de confronter leurs opinions en direct.

Cette émission a suscité l'un des courriers les plus abondants –et très souvent positif– de toute la série que Paul Germain a animée sur le plateau de la RTBF Liège. Le journaliste a également dû écouter quelques propos insultants. Ils émanaient de quelques personnes qui lui téléphonaient de façon anonyme.

LA LETTRE DE MARC DECHAMPS

À propos d'une thématique assez proche, l'A.T.A. a reçu, ce 7 juin 2001, un courrier étonnant de Marc Dechamps, producteur de "Au Nom de la Loi". Nous le publions en annexe.

Il conteste le texte suivant que nous avons publié, le 1^{er} juin 2001 : *"...Pour prendre un exemple récent, l'émission "Au nom de la loi" du 04/04/2001 mériterait un débat. En effet, elle analyse de façon assez correcte un dossier fantaisiste axé sur un prétendu réseau de pédophilie (l'affaire de l'école de la rue des Eburons) mais elle crée un amalgame condamnable lorsque, dans sa présentation à la presse, elle relie implicitement ce dossier à l'affaire Dutroux dont "la théorie du grand réseau pédophile a depuis longtemps du plomb dans l'aile". Le fait qu'« Au Nom de la Loi » démontre que l'idée de "réseau" est montée de toute pièce par quelques individus dans l'affaire de la rue des Eburons, ne renforce, ni ne déforce l'interrogation –réseau ou pas– que l'on continue à vivre dans l'affaire Dutroux. S'il n'y a pas "réseau" dans une affaire A, cela ne prouve nullement qu'il y a ou qu'il n'y a pas "réseau" dans l'affaire B, comme tente de l'insinuer de façon contestable l'émission du Centre de Charleroi..."*

RÉPONSE À LA LETTRE DE MR DECHAMPS

L'A.T.A. n'a jamais pris position pour ou contre l'une des deux thèses en présence (réseau ou pas réseau).

Par contre, malgré son "travail méticuleux de critique de la RTBF" et d'autres chaînes, des télé-distributeurs, etc., l'A.T.A. a néanmoins le temps de s'intéresser de façon détaillée à la médiatisation de certains dossiers majeurs : les enfants disparus ou assassinés, la surmédiatisation du mariage princier, etc. Et donc nous nous positionnons par rapport au travail de la RTBF sur ces thématiques.

Nous constatons que Mr Dechamps tourne autour du pot car sa longue lettre ne répond pas à la critique précise qui était l'unique objet de notre article : Au Nom de la Loi a commis une faute en tentant d'insinuer que le fait de prouver que le dossier de la rue des Eburons est fantaisiste renforcerait l'idée que la thèse des réseaux dans l'affaire Dutroux serait absurde. Il n'y a aucun lien significatif entre ces deux dossiers et le faire croire est manipulatoire.

Le besoin de lier ces deux affaires peut d'ailleurs nous faire découvrir combien l'équipe d'« Au nom de la Loi » est obsédée par sa conviction concernant le dossier Dutroux.

Est-elle dès lors encore psychologiquement en état de mener un travail d'investigation vraiment contradictoire en ce qui concerne cette affaire ?

Nos lecteurs pourront se faire leur propre jugement.

DEUX POINTS DE VUE

Mais nous ne sommes pas dupes. Afin que nos lecteurs ne puissent pas être influencés unilatéralement par une seule des "tendances" en présence, il nous semble honnête de publier, en regard de la lettre de Mr Dechamps, la réaction de Mr Marc Reisinger, représentant de l'ASBL "Pour la vérité" (voir ci-contre). ■

Monsieur Bernard HENNEBERT
 Coordinateur
 Association des Téléspectateurs Actifs
 Rue Américaine, 106

1050 Bruxelles

Charleroi, le 7 juin 2001
 MDev/1042

Cher Monsieur,

Une fois de plus, la revue « Comment téléz-vous ? » (n° 62 du 1^{er} juin 2001) s'en prend au magazine "Au Nom de la Loi" dans le cadre de l'affaire Dutroux.

Vous imaginerez sans difficulté que nous vous laissons totalement libres de penser et d'écrire ce que vous voulez à propos de l'existence ou non d'un réseau dans l'affaire Dutroux, mais je dois néanmoins réagir à votre analyse : les journalistes de l'équipe ont mené avec la plus grande rigueur de longues et difficiles enquêtes sur chacun des éléments qui avaient initialement permis de lancer le bruit de l'existence d'un grand réseau derrière Dutroux. Sans rien débusquer - et vous devez savoir que ce serait bien là l'objectif premier de notre émission - qui permette seulement un début de constat.

Qui plus est, des centaines d'enquêteurs ont aussi travaillé sur les mêmes données pendant plusieurs années sans rien trouver qui asseye en quoi que ce soit la thèse du réseau.

Parallèlement, j'imagine volontiers que le travail méticuleux de critique de la RTBF auquel vous vous livrez absorbe l'essentiel de votre énergie et ne vous autorise sans doute pas à approfondir l'étude des grands dossiers judiciaires de notre temps. Tout cela est bien compréhensible et bien normal d'ailleurs.

Sachez donc que les trois personnages directement mis en cause dans notre dossier du 4 avril consacré à l'école des Eburons sont également trois des personnes qui ont très largement contribué à polluer les enquêtes, directes ou connexes, initiées au départ de l'affaire Dutroux.

Mêmes causes, mêmes effets : ces trois individus ont fait perdre un temps précieux aux enquêteurs sur base de dénonciations calomnieuses et même de divagations sans le moindre fondement.

"Au Nom de la Loi" n'a donc « tenté d'insinuer » quoi que ce soit. L'affaire de l'école des Eburons, c'est du vent. Le réseau autour de Dutroux n'a laissé aucune trace identifiable.

Qu'y a-t-il donc de contestable pour une équipe de journalistes aguerris, consciencieux et honnêtes à diffuser les résultats de leurs recherches ? Et pourquoi donc organiser un débat qui devrait inévitablement opposer la réalité des faits aux supputations oiseuses ?

L'ATA s'est toujours montrée particulièrement soucieuse de déontologie ; je vois donc très mal qu'elle veuille aujourd'hui suggérer à certains journalistes une frilosité qui confinerait à la désinformation de l'opinion publique par l'entretien du doute et de la fausse rumeur.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marc Dechamps,
 Producteur

Réaction de Marc Reisinger ("Pour la Vérité ASBL")

Dans son N°62 du 01/08/2001, l'A.T.A. critiquait le fait que l'émission d'Au Nom de la Loi du 04/04/2001 fasse un amalgame entre deux affaires où l'on parle de réseaux de pédophilie : l'affaire Dutroux et celle de la rue des Eburons. Au Nom de la Loi montrait que l'affaire des Eburons avait été montée par quelques individus, sans aucune base solide. L'A.T.A. critiquait le fait que la déconstruction de l'affaire des Eburons soit utilisée par Au Nom de la loi pour montrer que "la théorie du grand réseau pédophile a du plomb dans l'aile". Vous rappeliez très justement que s'il n'y a pas de réseau dans une affaire A, cela ne prouve nullement qu'il n'y a pas de réseau dans l'affaire B. Vous estimiez que cette question méritait un débat.

La question du réseau pédophile derrière Dutroux mériterait effectivement que l'on y réfléchisse. Comment croire que Dutroux soit un pédophile isolé, alors qu'il déclare qu'on lui a apporté Julie et Mélissa, et qu'il avait déjà installé la cave où les enfermer ? Comment croire que Niboul fréquentait Dutroux pour faire réparer sa voiture alors que Michèle Martin déclare que "Dutroux a dit à Michel (Lelièvre) qu'il fallait encore une fille pour Niboul", en juin 1996, donc un mois après l'enlèvement de Sabine et deux mois avant celui de Laetitia (le livre Les Dossiers X, p.94) ? Comment croire que le témoignage de Regina Louf sur les réseaux est délirant alors qu'aucun psychiatre ne l'a dit, et que seuls certains journalistes le prétendent (principalement ceux d'Au Nom de la Loi) ?

Marc Dechamps persiste cependant à refuser un débat : "qui devrait inévitablement opposer la réalité des faits aux suppositions oiseuses". Autrement dit : pourquoi discuter puisque j'ai raison ? On ne peut mieux montrer son mépris et sa mauvaise foi. Au Nom de la Loi continuera donc à nous asséner sa propagande tranquillement. ■

L'A.T.A. est fort sollicitée !

L'année dernière, l'A.T.A. n'avait pas été invitée à la conférence de presse annuelle de la RTBF qui présente la nouvelle saison TV. Le refus provenait de la médiatrice "multi-casquettes" qui s'occupait également de la communication de l'Administrateur général. Cette saison, il semble que ce soit à nouveau le service de presse de la RTBF qui ait coordonné ce travail et l'A.T.A. fut à nouveau invitée. Merci ! ■

À la demande d'un journaliste de France 3 Lille intéressé par notre site internet, nous avons été invité à présenter à Porto, le 22 juin 2001, notre expérience aux participants de la 19^{ème} Conférence du Circom, le grand rassemblement international des télévisions régionales. ■

Le 28 août 2001, nous avons également été invité au panel sur "les enjeux de l'information" organisé dans le cadre de l'université d'été du Parti Socialiste qui s'est déroulé au Botanique. ■

L'A.T.A. a été approchée pour que l'un de ses représentants rejoigne le Collège d'Avis du Conseil Supérieur

de l'Audiovisuel. D'autre part, la RTBF a demandé à l'A.T.A. si elle était intéressée de participer à sa commission consultative permanente chargée de donner des avis au Conseil d'Administration de la RTBF au sujet des grilles de programmes et du contenu général des émissions. Dans les deux cas, nous avons répondu négativement. Nous nous en expliquerons auprès de nos lecteurs, dans un prochain numéro moins dense que celui-ci... ■

Dans son édition du 20 juillet 2001, La Dernière Heure a consacré une partie de sa "une" et toute sa page 10 à un article fort bien documenté de Benoît Gilson qui explique à ses lecteurs la nouvelle étape d'un combat de l'A.T.A. : "0900, attention, danger !". Les abus des 0900, ces appels téléphoniques particulièrement chers utilisés dans de nombreux jeux télévisés, doivent cesser ! La députée Marie-Thérèse Coenen va déposer à la chambre, au cours de ce mois de septembre, un projet de résolution par rapport à cette problématique. Nous y reviendrons dans un prochain "Comment Télé-Z-Vous ?". ■

Pour consulter la collection complète de "Comment Télé-Z-Vous ?" :

À BRUXELLES

À la Bibliothèque Espace 27 Septembre dans les bâtiments de la Communauté française, au 44, Bd Léopold II à 1080 Bruxelles (métro Ribaucourt), au premier étage dans la salle des périodiques. Un casier est attribué à notre périodique dans la rubrique "Sociologie". Vous devrez consulter sur place mais vous pourrez faire des photocopies (format A4 : 2 FB, format A3 : 4 FB). La bibliothèque est ouverte du mardi au vendredi de 11H à 17H. L'entrée est gratuite. Durant l'été, l'horaire est différent : 9H à 15H.
Tél. : 02/ 413 22 17
ou 02/ 413 41 13

À LIÈGE

Au Centre Audiovisuel de la Ville de Liège, 51, rue Beeckman, du lundi au vendredi de 9H à 17H. L'entrée est gratuite. Vous pouvez consulter sur place et faire des photocopies (format A4 : 2 BEF, format A3 : 4 BEF).
Tél. : 04/232 18 81

Devenez membre de l'A.T.A.

L'A.T.A. ne reçoit aucun subside. Nos finances, c'est nous... et vous.

Les membres reçoivent régulièrement le mensuel "Comment Télé-Z-Vous ?", ont accès à notre service de documentation, peuvent participer à nos réunions, prendre des responsabilités dans notre ASBL (on est tous bénévoles), assister gratuitement à des activités.

Comment ? La cotisation est fixée au minimum à 1200 francs/an (pour les étudiants et les chômeurs : 600 francs/an).

Optez pour un ordre permanent de 100 FB minimum par mois (150 FB tous les trois mois pour les étudiants et les chômeurs). Cette opération vous coûtera le même prix mais nous facilitera la tâche sur le long terme. Remplissez donc le formulaire ci-dessous.

Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais désirez simplement vous abonner pour un an à "Comment Télé-Z-Vous ?", cela vous coûtera 2.000 FB.

Le numéro de compte de l'A.T.A. ASBL (rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles) : 001 - 0837560 - 41.

Ordre permanent

Nom : Prénom :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité :

Téléphone : / Date de naissance : / /

Je donne l'ordre à ma banque (nom de la banque)

de verser le montant de FB tous les mois

de verser le montant de FB tous les 3 mois

à partir du : / /

de mon compte n°

sur le compte n° 001 - 0837560 - 41 de A.T.A. ASBL, Rue américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

Je garde le droit d'annuler cet ordre permanent ou de le modifier à tout moment.

Date : / / Signature :

Envoyez cet ordre de virement à l'A.T.A. qui le déposera à une agence de votre banque
OU

Déposez cet ordre à votre propre agence bancaire et faites parvenir une copie de ce document à l'A.T.A.

A.T.A. ASBL, Rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

063

"LA RTBF, C'EST (SI PEU) VOUS" !

[20/08/2001]

Où placer les invités ? Dans quel ordre les interroger ? A qui offrir le droit de répliquer et de conclure ? Qui a droit à un micro cravate ? Et qui doit se partager un micro baladeur avec d'autres intervenants ? Voilà quelques-unes des questions qu'il faut se poser pour découvrir que dans le débat "La RTBF, c'est vous", ce sont les "politiques" et la hiérarchie de la RTBF qui ont été favorisé au détriment des travailleurs de la RTBF et de la société civile.

...

« **C**e forum vous est complètement consacré, téléspectateurs de la Communauté française ! ». C'est par ces mots prononcés par Jean-Jacques Jespers que démarra l'émission "La RTBF, c'est vous" qui fut diffusée en direct pendant un peu plus de deux heures, le 2 mai 2001 dès 21H30. «...Parler de la télé à la télé, on pourrait considérer cela comme du nombrilisme mais on peut aussi penser qu'il est du devoir précisément de la télévision de service public de se soumettre au débat public. Et c'est ce que nous allons faire avec tous les invités de ce plateau...» poursuit le meneur de débat.

Les invités sur le plateau sont pléthoriques : 9 représentants de la RTBF, 4 "politiques", 3 "spécialistes" (deux universitaires et un journaliste) et 3 "usagers" (un directeur de théâtre, le

Secrétaire général de La Ligue des Familles et le coordinateur de l'A.T.A.).

QUATRE HEURES...

A nouveau, la RTBF donne essentiellement la parole aux représentants de la RTBF (et tout particulièrement à sa hiérarchie) ainsi qu'aux hommes politiques, lorsqu'il s'agit de débattre de l'avenir de la RTBF.

Durant les trois mois qui précéderent ce "La RTBF, c'est vous", tant en radio qu'en télévision, la RTBF a largement informé son public des travaux parlementaires concernant la préparation de son nouveau contrat de gestion. Nous avons totalisé 1H30 de temps d'antenne consacré à cette thématique en radio, et près de 2H30 en télévision. Principalement, les représentants politiques et la direction de la RTBF y eurent l'occasion de s'exprimer (une seule personne extérieure à ce "cénacle" fut invitée à participer à un "Mise au Point" : Pierre-François Lovens, journaliste à La Libre Belgique).

Ainsi, furent absents du débat démocratique les arguments des travailleurs de la RTBF (association de journalistes, culturels, etc.) et de représentants des usagers (La Ligue des Familles, l'A.T.A.). Pourtant, tous ceux-ci furent invités à présenter leur analyse au Parlement.

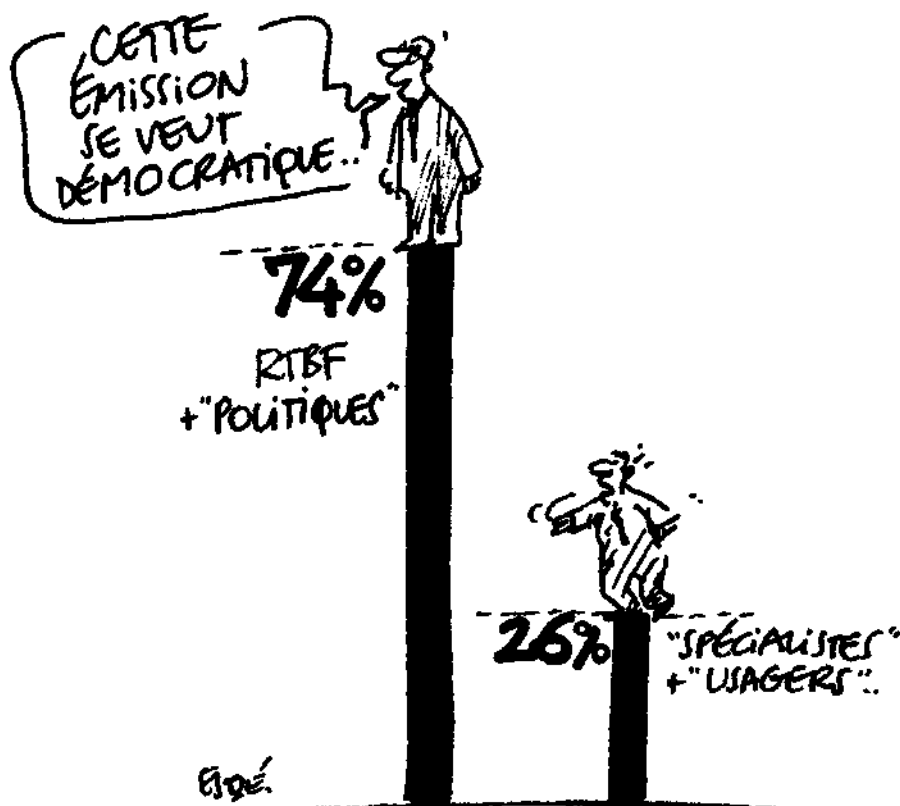
La RTBF préfère donc proposer au public les arguments de ses patrons et des politiques. Pratique-t-elle ainsi sa mission d'investigation ? Est-ce là le respect du pluralisme ?

Voilà pourquoi, dans ces quatre heures d'antenne, on

abordera principalement la surabondance de feuilletons américains (présenté comme étant le sujet fétiche du Ministre Miller), l'influence des Centres régionaux et les besoins financiers de la RTBF. La plupart des autres points soutenus par les usagers seront totalement occultés. Par exemple, il n'y aura aucun débat sérieux, contradictoire, nuancé, sur l'efficacité – ou non – de l'éventuelle suppression des publicités, 5 minutes avant et après les émissions pour enfants. La RTBF n'a réalisé aucun reportage pour découvrir les effets de pareille mesure qui existe en Flandre depuis près de 3 ans. Serait-il idiot de penser que pareil sujet pourrait au moins éveiller autant l'intérêt de ses téléspectateurs que le fait de s'interroger devant eux à plusieurs reprises sur le quota de 75% d'émissions devant être produites par les Centres régionaux ?

...DE PROPAGANDE

En fait, la RTBF a pris ses usagers en otage, transformant ses séquences d'information en émissions de propagande orchestrées par les intérêts de la hiérarchie. La priorité de la RTBF n'est plus d'informer son public mais bien de tenter d'influencer les décideurs politiques, au travers de ses émissions. La preuve ? Lorsqu'il téléphone au coordinateur de l'A.T.A. pour lui demander de participer à "La RTBF, c'est vous", le rédacteur en chef et éditeur de l'émission, Benoît Balon-Perin, explique que cette émission est programmée à cause «...des tensions qui existent entre la RTBF et son Ministre de tutelle». Instructif ! ▶



Le dysfonctionnement se poursuivra après le Forum du 2 mai. Ainsi, le 5 juillet 2001, le jour où le Gouvernement se positionne par rapport à la publicité autour des émissions enfantines, l'agenda et les émissions consacrées à l'éducation permanente, etc. (autant de sujets qui ne plaisent pas beaucoup à la hiérarchie ertébéenne), aucune information n'est proposée au JT de 19H30 qui, d'ailleurs, consacra ses 24 premières minutes au tennis. Le lendemain matin, rien non plus en radio. Ce matin-là, Matin Première préfère proposer une séquence sur l'épilogue de Loft Story (l'émission de M6 que la plupart des belges ne peuvent pas capter) et une information sur la suppression de la téléredevance en Flandre. Ainsi, pour une fois, la loi de la proximité ne joue pas !

NI "FORUM"...

"La RTBF, c'est vous" : un Forum citoyen. Un vrai mensonge ! Aucune place n'est réservée au dialogue dans cette émission. Tout est prévu. Dans quel ordre on va parler, qui va vous répondre, quel sujet on a décidé à votre place que vous pourriez aborder... Le décryptage de la conduite de l'émission envoyée quelques jours avant le déroulement de celle-ci est accablant (voir page 15).

Ainsi, l'A.T.A. devra parler de l'influence de la publicité et de la définition de la TV publique. On ne nous a pas demandé notre avis. Rien n'est prévu pour nos revendications concrètes... Serait-il moins gênant de nous laisser discourir sur ces deux grands thèmes globalisants ?

La structure de la conduite prévoit que Christian Druite peut répondre à l'A.T.A., et pas l'inverse... Le dernier mot est ainsi accordé au pouvoir. Quand nous devons aborder l'influence de la publicité, l'Administrateur général de la RTBF conclura la séquence en s'interrogeant : «*La pub est-elle indispensable ?*».

La seule séquence qui nous donne une certaine latitude est prévue à la fin de l'émission mais elle sera sucrée en dernière minute. Elle nous aurait permis de dire notre souhait essentiel pour la RTBF en une phrase.

Ainsi, le "forum" est totalement illusoire. Les interventions prévues sur le papier sont extrêmement nombreuses et donc limitées dans la durée... et il n'y a donc bien entendu pas de temps pour répliquer.

«*On en reparlera tout à l'heure !*» ou «*On va y revenir*» : par ces expressions, Jean-Jacques Jespers interrompra à huit reprises ses intervenants ! Il faut bien respecter la conduite.

Il ne s'agit donc pas d'un

débat mais bien d'une juxtaposition de déclarations (parfois très intéressantes), dans un ordre où c'est le plus souvent le Ministre de l'Audiovisuel ou la Direction de la RTBF qui peuvent répliquer et conclure.

...NI "CITOYEN" !

Et le "citoyen" de ce pseudo "forum citoyen" ? Il nous semble qu'il y aurait un certain équilibre si la parole était divisée en quatre parts équivalentes pour les représentants de la RTBF, les "politiques", les "spécialistes" et les "usagers". Nous avons chronométré les différentes interventions et nous constatons que les représentants de la RTBF et les "politiques" se taillent les 3/4 du gâteau !

Soit, 44% du temps de parole accordé aux différentes "voix" de la RTBF; 30% au "politique"; 12% aux "spécialistes" et 14% aux "usagers".

Ce 14% aurait dû être inférieur. En effet, le représentant de l'A.T.A. a fait le forcing (il lèvera pendant 16 minutes sa main pour demander d'intervenir) afin de conquérir une "intervention" non prévue dans la conduite de l'émission... Au cours de celle-ci, il va longuement dénoncer le déroulement de ce Forum. Jacques Sepulchre, le Secrétaire général de La Ligue des Familles apportera son soutien à cette déclaration.

La disposition du plateau confirme notre analyse : les invités sont répartis en deux rangées. La première est bien entendu occupée par la Direction de la RTBF et les "politiques" ! Il portent tous un micro cravate qui leur permet d'intervenir plus facilement. La seconde rangée est réservée aux autres intervenants qui doivent se partager l'usage de quelques micros baladeurs.

Quelques jours plus tard, interviewé par Télépro (10/05/2001), Jean-Claude Renda, le Président du syndicat CGSP de la RTBF, déclarera : «*Nos interventions étaient limitées à la seconde près. Cette façon de procéder sur une matière aussi complexe m'inquiète*». Et d'ajouter : «*...Je pense qu'il faut sérieusement réfléchir à la RTBF à une intervention directe du public dans ce genre d'émission*».

QUEL AVENIR ?

Le projet de la nouvelle émission de médiation animée par Jean-Jacques Jespers tel qu'il est conçu théoriquement (voir page 1) apportera sans doute une réponse extrêmement positive à cette question. Il reste cependant à découvrir dans le concret à quoi elle ressemblera et combien de temps elle durera. En effet,

les pressions internes contre celle-ci risquent d'être nombreuses et permanentes... Quel corps social aimerait-il être remis publiquement en question, semaine après semaine ?

En post-scriptum, il faut quand même noter qu'il n'existe pas beaucoup de chaînes de télévision au monde qui aient pris le risque de mener en direct pendant plus de deux tours d'horloge, à une heure de forte écoute, un travail d'autocritique... et que, d'autre part, tout ce qui a été dit durant cette émission ne relevait pas nécessairement de la langue de bois. On peut même affirmer que certains problèmes passionnants y ont été abordés. ■

Voici la conduite de l'émission telle qu'elle a été envoyée aux invités de "La RTBF, c'est vous" (page de droite).

Y participaient, outre l'animateur, Jean-Jacques Jespers :

• 9 représentants de la RTBF :

Marie-Hélène Crombé-Berton, Présidente du C.A.; Christian Druite, Administrateur général; Christian Dupont de l'Association des journalistes; Michel Hendrickx, syndicaliste CSC; Jean-Pierre Gallet, Directeur de l'Information; Hugues Le Paige, producteur; Gérard Lovérius, Directeur de la télévision; Jean-Claude Renda, syndicaliste CGSP; Pierre-Paul Vander Sande, directeur de la régie Publicitaire (RMB).

• *Les "politiques" :* Julie De Groote (PSC); Paul Ficherouille (PS); Dany Josse (Ecolo); Richard Miller, Ministre de l'Audiovisuel (PRL).

• Trois "spécialistes" :

Muriel Hanot, chercheuse à l'UCL; François Heinderyckx, chargé de cours à l'ULB; Pierre-François Lovens, journaliste à La Libre Belgique.

• 3 représentants des usagers :

Jean-Louis Collinet (Théâtre de la Place); Bernard Hennebert, coordinateur de l'A.T.A.; Jacques Sepulchre, Secrétaire général de la Ligue des Familles.

Ordre des interventions / Forum du 2.5.2001

«La RTBF c'est vous» (version 3)

(Lorsque le nom figure en caractères gras, il s'agit d'une intervention principale : lorsque le nom figure en caractères normaux, il s'agit d'une intervention éventuelle, si le minutage le permet)

- 1 21 h 22 : Présentation générale du forum (JJJ)
- 2 1^{er} résultat sondage : «quelle chaîne garderiez-vous»
- 3 **Pierre-François Lovens** (très court) : modalités du sondage
- 4 Lancement sujet 1 (JJJ)
- 5 Reportage sur le fonctionnement de l'audimétrie (I. Huysen)
- 6 **François Heinderyckx** (ULB) : fiabilité de l'audimat ?
- 7 **Gérard Loverius** (RTBF) : influence de l'audimat, perception du public : comment se fait la grille ?
- 8 **Pierre-Paul Vander Sande** (RMB) : audimat et pub : influence sur la grille ?
- 9 **Bernard Hennebert** (ATA) : influence de la pub ?
- 10 **Dany Josse** (Ecolo) : conclusions de la commission sur audimat et pub ?
- 11 **Julie De Groote** : idem
- 12 **Paul Ficherouille** : idem
- 13 **Richard Miller**
- 14 **Christian Druitte** (la pub est-elle indispensable ?)
- 15 21 h 37 : Lancement sujet 2 (JJJ)
- 16 Reportage sur la VRT (S. Duquesnoy)
- 17 **Christian Druitte** : différences RTBF/VRT : spécificités RTBF : centres régionaux.
- 18 **Marie-H. Crombé-Berton** (C.A.) : structures de la RTBF, réformes éventuelles.
- 19 2^e résultat sondage : TV publique / TV privée
- 20 **Muriel Hanot** (UCL) : mémoire des téléspectateurs : l'âge d'or de la TV ?
- 21 **Jacques Sépulchre** (Ligue Familles) : c'est quoi la TV publique ?
- 22 **Bernard Hennebert** (ATA) : même question. Représentation du public ?
- 23 **Hugues Le Paige** (prod.) : même question.
- 24 **Christian Dupont** (AJ) : politisation ?
- 25 **Dany Josse** (Ecolo) : départmentarisation ?
- 26 **Julie De Groote** (PSC) : idem
- 27 **Paul Ficherouille** (PS) : idem
- 28 **Marie-H. Crombé-Berton** (C.A.) : dépolitiser ?
- 29 **Richard Miller** : réplique
- 30 22 h 05 : Lancement sujet 3 (JJJ)
- 31 Reportage sur la production (S. Duquesnoy)
- 32 **Gérard Loverius** : condit. product. : coûts : pourcentage production propre
- 33 **Jean-Pierre Gallet** (Dir. Info) : ne produit-on pas trop en info ? JT du matin ?
- 34 **Christian Dupont** (AJ) : condit. production info, dispersion moyens ?
- 35 **Christian Druitte** : répliques
- 36 **Pierre-François Lovens** : points forts et faibles de la RTBF ?
- 37 22 h 25 : Lancement reportage 4 (JJJ)
- 38 Reportage sur les enchères droits sports (B. Balon-Perin)
- 39 **Gérard Loverius** : hausse droits film et sports ?
- 40 3^e résultat sondage : faut-il suivre les enchères ?
- 41 **Christian Druitte** : réformes en cours et «financiabilité» RTBF (fonds pensions, harmonisation européenne, plan Rosetta, ensemble des besoins)
- 42 **Jean-Claude Renda** (CGSP) : même thème
- 43 **Michel Hendrickx** (CSC) : idem
- 44 **Pierre-Paul Vander Sande** (RMB) : marché pub saturé avec YTV ? RMBI ?
- 45 **Marie-H. Crombé-Berton** (C.A.) : filialiser ? sous-traiter ? quid de RMBI ?
- 46 **Paul Ficherouille** (PS) : avenir financier ?
- 47 **Dany Josse** (Ecolo) : avenir financier ?
- 48 **Julie De Groote** (PSC) : avenir financier ?
- 49 **Richard Miller** : moyens garantis ? en hausse ? quid RMBI ?
- 50 22 h 55 : 4^e résultat sondage : quel effort prioritaire pour la R.T.B.F. ?
- 51 **François Heinderyckx** (ULB) : «schizophrénie» du public : il veut de la qualité mais regarde autre chose ?
- 52 **Gérard Loverius** : pourquoi peu de culture en prime time ?
- 53 **Jean-Louis Collinet** (Th Pl.) : quelle culture à la TV ?
- 54 **Hugues Le Paige** (prod.) : comment faire émerger des projets ?
- 55 **Christian Druitte** : engagements de la RTBF en la matière ?
- 56 **Richard Miller** : satisfait ? moyens pour la mission culturelle ?
- 57 23 h 15 : Lancement dernière séquence : «votre souhait essentiel pour la RTBF en une phrase» ?
- 58 Ordre : J.C. Renda, M. Hendrickx, J. Sépulchre, B. Hennebert, P.P. Vander Sande, J.L. Collinet, F. Heinderyckx, M. Hanot, C. Dupont, H. Le Paige, J.P. Gallet, M.H. Crombé-Berton, G. Loverius, J. De Groote, P. Ficherouille, D. Josse, C. Druitte, R. Miller, P.F. Lovens.